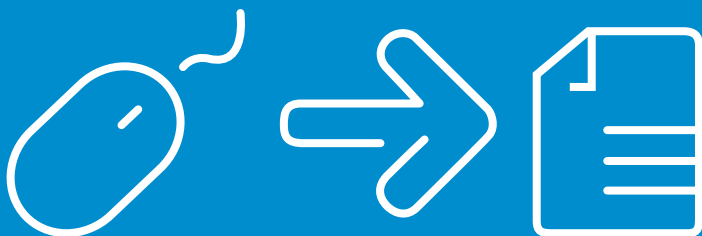


IMPÔTS 2019

ON VOUS SIMPLIFIE LA VIE!

Téléchargez et imprimez facilement votre
relevé d'achats de médicaments
d'ordonnance pour votre déclaration de
revenus à partir de votre dossier en ligne,
au uniprix.com.



Un message des
pharmaciens-propriétaires
affiliés à  **uniprix**

Les pharmaciens sont les seuls
responsables de l'exercice de la pharmacie.

Comment obtenir votre relevé d'achats de médicaments d'ordonnance ?

RIEN DE PLUS FACILE !



Rendez-vous au uniprix.com, cliquez sur *Accéder à votre dossier*, puis connectez-vous à votre compte.*



Cliquez sur le dossier de la personne pour laquelle vous souhaitez obtenir le relevé, sélectionnez *Liste de transactions*, choisissez la période voulue, puis soumettez la demande.



Votre relevé est maintenant prêt à être téléchargé, puis imprimé.



* Vous n'avez pas de dossier en ligne ? Pas de souci ! Renseignez-vous auprès de l'équipe du laboratoire pour savoir comment le créer.